



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. François-André ALLAERT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Affaires foncières - Parc d'Activités de l'Est Dijonnais - Intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or

Le Grand Dijon souhaite réaliser une nouvelle zone de développement économique durable, située sur le territoire des Villes de Quetigny et de Saint-Apollinaire, d'une superficie totale d'une centaine d'hectares.

Ce secteur est actuellement classé en zone d'urbanisation future (AUe) à vocation économique aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des deux communes.

La mise en œuvre opérationnelle de ce parc d'activités nécessitera une maîtrise foncière préalable des terrains et propriétés concernés.

Il est proposé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour l'acquisition de ces biens, au titre du volet thématique "Développement économique". Il est précisé que ces acquisitions interviendront en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice éventuel du droit de préemption urbain, sur délégation de ce droit au Grand Dijon, puis à l'EPFL.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, il est précisé que la durée de portage est de 4 ans, renouvelable par 2 tranches de 2 ans. La participation aux frais de portage est fixée à 3 % par an pour la durée de portage initial et à 4 % par an pour la période de prolongation éventuelle.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des terrains et propriétés bâties compris dans le futur Parc d'Activités de l'Est Dijonnais (PAED) situé sur le territoire des Villes de Quetigny et de Saint-Apollinaire et classé en zone d'urbanisation futur (AUe) aux Plans Locaux d'Urbanisation (PLU) des deux communes, au titre du volet thématique "Développement économique", en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de ce droit, moyennant des montants conformes aux évaluations de France Domaine ;
- **de s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005 par le Conseil d'Administration de l'établissement, et notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** le Président à signer au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et notamment des conventions opérationnelles correspondantes, établies par l'EPFL lors de chaque acquisition.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le - 2 AVR. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 AVR. 2007

